

Outil 04

Trame de bilan à 6 ans

Avant de commencer

Le bilan, effectué tous les 6 ans, est un état des lieux récapitulatif du parcours professionnel du salarié.

Fait dans l'objectif d'assurer l'employabilité des salariés, il permet de vérifier que chaque salarié a bénéficié de :

- + un entretien professionnel tous les 2 ans* ;
- + au moins une action de formation.

Ce bilan est également l'occasion de voir si le salarié a :

- + acquis une certification (partielle ou totale) par la formation ou par une validation des acquis de son expérience ;
- + bénéficié d'une progression salariale ou professionnelle.

* La fréquence peut être ajustée selon accord de Branche ou accord d'entreprise.

Pourquoi ?

Le bilan est l'occasion de dresser un bilan partagé entre le salarié et son responsable sur les actions mises en place en termes de formation et d'évolution professionnelle.

- + Quelles ont été les actions mises en œuvre ?
- + Quelles ont été les difficultés, surmontées ou non ?
- + Quelles actions n'ont pas été mises en œuvre et pourquoi ?
- + Quelles sont les perspectives pour la suite ?

Quand ?

Ce bilan est à compléter à l'issue du 3^e entretien professionnel.

Il est recommandé de ne pas attendre le bilan à 6 ans pour s'assurer que les actions prévues ont bien été réalisées. Dès le second entretien, des actions correctives doivent être mise en place le cas échéant.

L'employeur

Nom de l'établissement

Le salarié

Nom

Prénom

Emploi occupé

Date de naissance jj/mm/aa

Âge

Service/département

Nom du responsable hiérarchique/fonction

Date d'entrée dans l'établissement jj/mm/aa

Le bilan

Date du bilan jj/mm/aa

S'agit-il du 1^{er} bilan à 6 ans du salarié dans l'établissement ? Oui Non

Le bilan est réalisé par

Fonction dans l'établissement

Les entretiens professionnels réalisés

Date d'entretien n° 1 jj/mm/aa (année n - 4)

Date d'entretien n° 2 jj/mm/aa (année n - 2)

Date d'entretien n° 3 jj/mm/aa (année n)

Outil 04

Trame de bilan à 6 ans

Récapitulatif des actions réalisées

Ce tableau est à compléter en vous aidant des plans d'action prévus lors des entretiens professionnels précédents.

Actions prévues	Entretien n°1	Entretien n°2	Entretien n°3	Réalisations effectives
Acquisition de nouvelles compétences				
Réalisation de nouvelles activités				
Changement de poste				
Formation non certifiante				
Obtention d'un diplôme ou d'une certification				
Approfondissement du projet professionnel (CEP, bilan de compétences)				
Autre (temps de travail, mobilité géographique...)				

